

Règlement des Championnats d'Alsace-Lorraine Moto-cross 2008

1. DIFFÉRENTS CHAMPIONNATS

Les Ligues Motocycliste Régionale de Lorraine et d'Alsace mettent en compétition pour la saison 2008 les Championnats d'Alsace-Lorraine de Motocross suivants :

- 1 Championnat 85cc, classe 1, licence NAM, NAC
- 2 Championnat MX2, classe 2, licences NAC, NCA, Inter
- 3 Championnat MX1, classe 3-4, licence NAC, NCA, Inter
- 4 Championnat Quad : selon règlement du Championnat de Lorraine.
- 5 Des démonstrations éducatives 50-65 et 85cc.

Ce championnat servira également de support à chacun des championnats de ligue, isolement. Chaque ligue émettra un règlement spécifique à son championnat, en s'efforçant de s'appuyer sur le maximum de points du présent règlement.

(règlement spécifique !)

- Courses Promos : classes 2-3-4, licences NAC, NCB, chaque ligue admet les pilotes de l'autre ligue.

2. COUREURS ADMIS

Les pilotes licenciés dans un club lorrain ou alsacien, en possession d'une licence permettant de figurer dans les classements cumulés.

3. RÉCOMPENSES DE FIN DE SAISON

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison :

- Championnat 85 cc : coupes pour les 3 premiers Minimes, les 3 premiers Cadets
- Championnat 125cc : coupes pour les 3 premiers + lots , coupe au 1° 125-2T
- Championnat Open : coupes pour les 3 premiers + lots
- Quads : 3 coupes pour les 3 premiers

4. ENGAGEMENTS

4.1. INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT

Les pilotes désirant participer aux Championnats 2008, devront s'inscrire auprès de leur ligue respective, selon les règles de chacune.

Les bulletins d'inscription et le calendrier seront transmis à tous les présidents de club et disponible sur les sites internet de chaque ligue.

Le bulletin d'inscription est individuel. Il sera dûment rempli et retourné à l'adresse indiquée.

Les numéros de course seront attribués à l'année, selon les règles suivantes :

4 Les pilotes inscrits en championnat de France, conserveront leur numéro en championnat Alsace-Lorraine, s'ils le désirent.

5 En 85cc, la ligue de Lorraine attribuera des numéros impairs, la ligue d'Alsace des numéros pairs.

6 En MX1 et MX2, la ligue de Lorraine attribuera des numéros pairs, la ligue d'Alsace des numéros impairs.

4.2. DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont fixés à 18 uros par course, pour toutes les catégories de championnat.

Les bulletins d'engagement, les droits, ainsi qu'une enveloppe timbrée avec adresse pour la confirmation, doivent être envoyés par chaque pilote à chaque club organisateur, au plus tard 3 semaines avant l'épreuve. Les clubs organisateurs confirmeront l'engagement, au moins une semaine avant l'épreuve, à chaque pilote et lui feront parvenir, le règlement particulier, les horaires, ainsi que les tickets d'entrées (3)

4.3. TRANSPONDEURS

La ligue de Lorraine mettra à disposition des clubs organisateurs, un système de chronométrage par transpondeur. Les règles d'organisation, d'utilisation et de paiement feront l'objet d'un document spécifique. Chaque club mettra à disposition 2 personnes précédemment formées.

4.4. SPONSORING

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements des Ligues en matière de sponsoring.

5. DÉROULEMENT

5.1. GÉNÉRALITÉS

Le nombre de pilotes admis par catégories, après qualifications, sera égal à la capacité maximale du terrain

5.2. CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE 85CC

Les pilotes de cette catégorie disputeront :

- 1 essai libre de 15'
- 1 essai chronométré de 15', pour l'ordre d'entrée en grille (pas de disqualifiés)
- 2 manches de 15'+1 tour

Un classement scratch sera établi.

Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche.

5.3. CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE MX1 ET MX2

Les pilotes de chacune de ces catégories disputeront :

- 1 essai libre de 15'
- 1 essai chronométré de 15', servant de qualifications, si nécessaire, et d'ordre d'entrée en grille
- 2 manches de 20'+1 tour

* Dans la semaine précédant l'épreuve, les délégués, en relation avec l'organisateur, pourront compléter les catégories par des pilotes d'une autre catégories, selon des critères objectifs (résultats et temps chronos des épreuves précédents, par exemple).

* En cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, les pilotes NCB ou hors-ligue pourront s'inscrire dans l'une de ces catégories, jusqu'à concurrence de la capacité du terrain (pas de disqualifiés dans ce cas).

* En cas de nombre d'inscrits supérieurs à la capacité du terrain la séance d'essai chrono sert également de qualification.

Les dix premiers du classement général provisoire seront repêchés, en cas de non-qualification ;

Les pilotes non qualifiés auront une place réservée dans une autre catégorie. Ils ne marqueront pas de points en championnats dans ce cas là.

* A l'issue des deux manches, un classement scratch sera établi.

Les points du barème ci-dessous seront attribués aux 20 premiers de chaque manche.

5.4. ATTRIBUTION DES POINTS Barème Championnat de France

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les points seront attribués pour chaque manche figurant sur le rapport de clôture. Pour être classés, les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur.

Pour le classement général final, toutes les manches seront comptabilisées.

Les pilotes du Championnat 85, MX1, MX2 et Quads marquant des points à une épreuve de niveau supérieur, le jour d'une épreuve de Championnat Alsace-Lorraine, verront leurs points des manches valides de Championnat suivantes doublés. Les catégories suivantes sont considérées comme épreuves de niveau supérieur : Grand-Prix, Championnat d'Europe, Elite, National 125, National 250/500, Championnat de France Junior, Championnat de France Cadet, Minivert, Championnat de France Super Cross, Coupe des Régions, Championnat de l'Est et Interligue 85cc.

5.5. EX AEUQUO

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, par la meilleure place dans la dernière manche comptant pour le Championnat.

6. OFFICIELS

6.1. DÉLÉGUÉ

Un délégué de chaque Commission de Motocross sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le Président de la Commission de Motocross désignera son remplaçant. Le délégué de Ligue organisatrice est de droit président du jury; il doit être titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide.

6.2. JURY

A chaque épreuve, le Jury, composé de 3 Commissaires sportifs, du Directeur de Course et du Délégué, se réunira à 9h (après les contrôles administratifs), à la fin de la dernière manche et à tout moment sur convocation du Directeur de Course pour régler les cas litigieux, non prévus par le règlement. Les décisions du Jury sont appliquées immédiatement. En cas d'appel, la décision finale revient à la Commission de Motocross (sous réserve d'appel interjeté devant la cour disciplinaire régionale).

7. PARCS COUREURS

L'organisateur devra prévoir l'affichage des horaires, des listes de pilotes et des résultats dans le parc coureur, sur un tableau d'affichage fermé (vitré). Il veillera également à mettre en place des sanitaires, ainsi que de l'eau non-potable en quantité suffisante, en fonction de l'état du terrain et des conditions météorologiques. Un endroit à proximité du parc coureur sera choisi. Les pilotes sont tenus de ramener leurs débris. Les pilotes devront prévoir l'utilisation de tapis de sol pour les travaux de mécanique.

8. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

9. PARC D'ATTENTE

Le parc d'attente devra se situer à proximité de la grille de départ. Il devra être aménagé de façon à ce que les pilotes puissent y poser leur machine à un emplacement défini dans l'ordre d'entrée sur la grille de départ.

10. CONTRÔLE TECHNIQUE

Les machines et équipements devront être conformes aux règlements fédéraux en vigueur. Le Livret Technique 2008, remis à chaque pilote en début de saison, devra être présenté lors de chaque contrôle technique.

Les numéros de course seront de taille réglementaire. Les couleurs fluos sont interdites. Les plaques seront solidement fixées, propres et vierges de toute inscription ou autocollant autre que le numéro de course. Les couleurs des plaques et des numéros sont celles en vigueur en Championnat de France, c'est-à-dire : classe 1 : plaque blanche, numéro noir; classe 2 : plaque noire, numéro blanc; classe 3 : plaque blanche, numéros noirs; classe 4 : plaque blanche, numéros noirs.

Le changement de moto est autorisé entre 2 manches, sous réserve de rester dans la même cylindrée et d'en avoir informé le Délégué du Championnat. Les motos non conformes ne pourront pas prendre le départ. Des contrôles techniques auront lieu au cours de la saison.

11. DÉPARTS

Le placement sur la grille pour toutes les manches de championnat se fera selon l'ordre des essais qualificatifs. Les pilotes repêchés entreront en dernier. Si les essais qualificatifs ne peuvent avoir lieu, le placement se fera selon le classement général provisoire.

La procédure de départ est celle en vigueur en Championnat de France. La distance entre la grille de départ et la moto sera de 50cm maximum. Le refus d'obtempérer peut entraîner l'exclusion de la manche par le Directeur de Course.

12. PRIX

Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex aequo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix :

- Championnat 85cc : 3 coupes aux 3 premiers Cadets, 3 coupes aux 3 premiers Minimes.
- Championnat MX2 : 3 coupes aux 3 premiers, 1 coupe au 1° 125 2T
- Championnat MX1 : 3 coupes aux 3 premiers, 3 coupes aux 3 premiers NCB, s'il y a lieu
- Courses NCB : 3 coupes aux 3 premiers

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix.

13. RÉCLAMATION

Les réclamations devront être formulées par écrit au directeur de course, dans les 30 minutes suivant la proclamation des résultats et être accompagnées d'un chèque de 75 uros qui sera restitué en cas de bien fondé de la réclamation.

Toute réclamation concernant le classement du Championnat d'Alsace provisoire ou définitif devra parvenir par écrit, au maximum, dans les 15 jours après la course concernée, au président de la Commission de Motocross.

Lorsqu'il s'agit d'une réclamation technique entraînant un démontage moteur, une caution de 75 uros pour les moteurs 2 temps et de 150 uros pour les moteurs 4 temps sera demandée. Cette somme sera remboursée, si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée ou pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue. Le Directeur de Course peut faire démonter toute machine de son choix à l'arrivée, sans que le pilote visé puisse prétendre à une indemnité quelconque.

14. LITIGES

Pour tous les litiges ne concernant pas l'épreuve proprement dite, les pilotes devront s'adresser à leur président de

Club, qui transmettra à la Commission de Motocross.

CLUBS ORGANISATEURS ALSACE

STEINBOURG 25 mai

MC DE LA ZORN

Pdt POMMIER Thierry : 18 rue du 19 novembre 67700 SAVERNE

Tél. /fax : 03.88.71.80.10 mobile : 06.86.96.13.22 e mail : adonisrealisations@wanadoo.fr

BOURG-BRUCHE 8 juin

MC VALLEE DE LA BRUCHE

Pdt BOSSONG Roland: 7, rue Bremsinger 67100 STRASBOURG

Tél. /fax : 03.88.39.35.83 mobile : 06.12.50.33.44 e mail : mcbruche@wanadoo.fr

RIEDELSELTZ 15 juin

MC RIEDELSELTZ

Pdt SCHIMPF Bernard : 12, rue des prés 67470 BUHL

Tél. /fax : 03.88.80.05.98

SAINT PIERRE BOIS 22 juin

MC SAINT PIERRE BOIS

Pdt HERBST Eric : 28, rue de l'église 67220 THANVILLE

Tél. / fax : 03.88.57.62.08 mobile : 06.78.76.10.47 e mail : moto.club.st.pierre.bois@wanadoo.fr

MOTHERN 20 juillet + 7 septembre

MC MOTHERN

Pdt SCHMITT Christophe: 12, rue des Vignes 67470 MOTHERN

Tél. : 03.88.54.67.87 mobile: 06.68.77.88.23 Fax : 03.88.05.09.49

e mail : moto-club.mothern@wanadoo.fr

BARTENHEIM 31 août

MC DES 3 LYS DE ST LOUIS

Pdt HIGY Jean Paul : 24, avenue de Gaulle 68300 ST LOUIS

Tél. /fax 03.89.70.05.45 mobile : 06.80.21.47.90 e mail : higy.jp@wanadoo.fr

RIXHEIM 21 septembre

MC RIXHEIM

Pdt BOEGLIN Antoine : 24, rue de Habsheim 68170 RIXHEIM

Tél. 03.89.54.45.46 fax : 03.89.54.36.70 mobile : 06.07.28.38.93 e mail : educatif@lmr-alsace.com

MUNSTER 28 septembre

MC MUNSTER

Pdt SCHICKEL Jean Marc : 14, rue du cimetière 68550 ST AMARIN

Tél. 03.89.82.73.57 fax : 03.89.82.73.56 mobile : 06.11.60.22.68 e mail : president@lmr-alsace.com